

## Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de modification d'information déclarée dans le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **AMISTAR TOP**

de la société                           SYNGENTA FRANCE SAS  
enregistrée sous le                 n°2015-1421

La modification des informations déclarées (notification d'une source additionnelle de fabrication de la substance active) **est accordée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et ses annexes.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

## Informations générales sur le produit

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>Nom du produit</b>   | AMISTAR TOP  |
| <b>Type de produit</b>  | Produit de référence   |
| <b>Titulaire</b>        | SYNGENTA FRANCE SAS<br>1, avenue des Prés<br>CS10537<br>78286 GUYANCOURT Cedex<br>FRANCE                                     |
| <b>Formulation</b>      | Suspension concentrée (SC)   |
| Contenant               | 200 g/L - azoxystrobine<br>125 g/L - difenoconazole  |
| Et                      | dont la source additionnelle est décrite en annexe,<br>non rendue publique compte tenu de la<br>confidentialité des données. |
| <b>Numéro d'intrant</b> | 2040238  |
| <b>Numéro d'AMM</b>     | 2080102  |
| <b>Fonction</b>         | Fongicide  |
| <b>Gamme d'usages</b>   | Professionnel  |

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le **09 AOUT 2016**



**Françoise WEBER**

Directrice générale adjointe des produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)